

# ESPACE ENTREPRISE

## ▶ LA TAXE D'APPRENTISSAGE

### Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire versé par les entreprises, dans le but de financer le développement des formations initiales. C'est le seul impôt librement affecté par les entreprises aux lycées et écoles de leur choix.

### Qu'est-ce que l'essentiel ?

En versant votre taxe d'apprentissage, vous participez au développement de nos formations, à l'achat de matériels pédagogiques et vous accompagnez les stratégies de développement de nos formations.

### Comment la verser ?

Le versement de la taxe d'apprentissage se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage agréé) à qui l'entreprise précise les bénéficiaires. L'organisme collecteur délivre à l'entreprise un reçu libératoire justifiant son versement et, au mois de juin, reverse aux écoles ou lycées les montants attribués.

### Qui décide de son affectation ?

Les directeurs généraux, les directeurs des ressources humaines, les directeurs administratifs et Financiers et les comptables de TPE/PME sont en général responsables de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

### Qui contacter ?

Pour obtenir de plus amples informations et afin que les formations du département de Langues Etrangères Appliquées puissent bénéficier de votre taxe d'apprentissage, contactez [Adrien Frenay](#) (01 40 97 73 64).

### Bulletin de souscription

Afin de nous permettre de vérifier que votre contribution a bien été allouée à la/aux formation/s de votre choix, vous pouvez télécharger le [bulletin de souscription](#) et nous le retourner par courrier ou par mail.

## ▶ RECRUTER UN ETUDIANT EN STAGE

Les formations du département permettent à nos étudiants de transformer très tôt leurs connaissances en compétences professionnelles. Ils sont aptes, dès la deuxième année, à évoluer avec aisance dans des entreprises ouvertes à l'international. Leur double compétence linguistique professionnelle et leur connaissance du monde de l'entreprise fait d'eux de jeunes collaborateurs motivés, que ce soit au niveau licence ou au niveau master.

Si vous souhaitez recruter un étudiant de Licence ou de Master, vous pouvez contacter [M. Dupuy-Guérin](#) ou consulter le site sur [l'espace entreprise](#) du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de l'Université.

Vous pouvez aussi déposer une offre de stage et devenir partenaire de l'université, via la plateforme [stage.univ-lorraine.fr](#).

Mis à jour le 14 novembre 2018



## ▶ CONTACT

Relations Entreprises pour LEA / M [Adrien FRENAY](#)

Relations Entreprises pour le [Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle](#)  
M **Patrick DUPUY-GUERIN**

## ▶ OFFRE DE STAGE

[Production Anglaise, Best-seller to Box-office](#)  
[chargé-e de communication TGV France Italie](#)  
[chef de projet Expérience clients TGV France-Italie](#)

[re.fr/navigation/espace-entreprise/espace-entreprise-684429.kjsp?RH=1465465584133](https://www.tgvfrance.com/fr/navigation/espace-entreprise/espace-entreprise-684429.kjsp?RH=1465465584133)